

**La loi n° 37-20 portant approbation de
l'Accord établissant une association entre
le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord, fait à Londres le 26 octobre 2019**

**Dahir n° 1-20-99 du 16 joumada I 1442
(31 décembre 2020) portant promulgation de
la loi n° 37-20 portant approbation de
l'Accord établissant une association entre le
Royaume du Maroc et le Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, fait à
Londres le 26 octobre 2019¹.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (2ème alinéa),

A DECIDE CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du
présent dahir, la loi n° 37-20 portant approbation de l'Accord établissant
une association entre le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, fait à Londres le 26 octobre 2019,
telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des
conseillers.

Fait à Fès, le 16 joumada I 1442 (31 décembre 2020).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

¹ - Bulletin Officiel n° 6958 du 21 joumada II 1442 (4-2- 2021), p 315.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6953
du 4 joumada II 1442 (18 janvier 2021).

Loi n° 37-20
portant approbation de l'Accord établissant une
association entre le Royaume du Maroc
et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord, fait à Londres
le 26 octobre 2019

Article unique

Est approuvé l'Accord établissant une association entre le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, fait à Londres le 26 octobre 2019.